



Affaire 08-151025

Mutation foncière - Cession des parcelles AL 603 et AL 626 /
Vente au profit de la SCI La Plaine

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 octobre 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE
OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **QUINZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

Publicité faite le 22 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM08-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

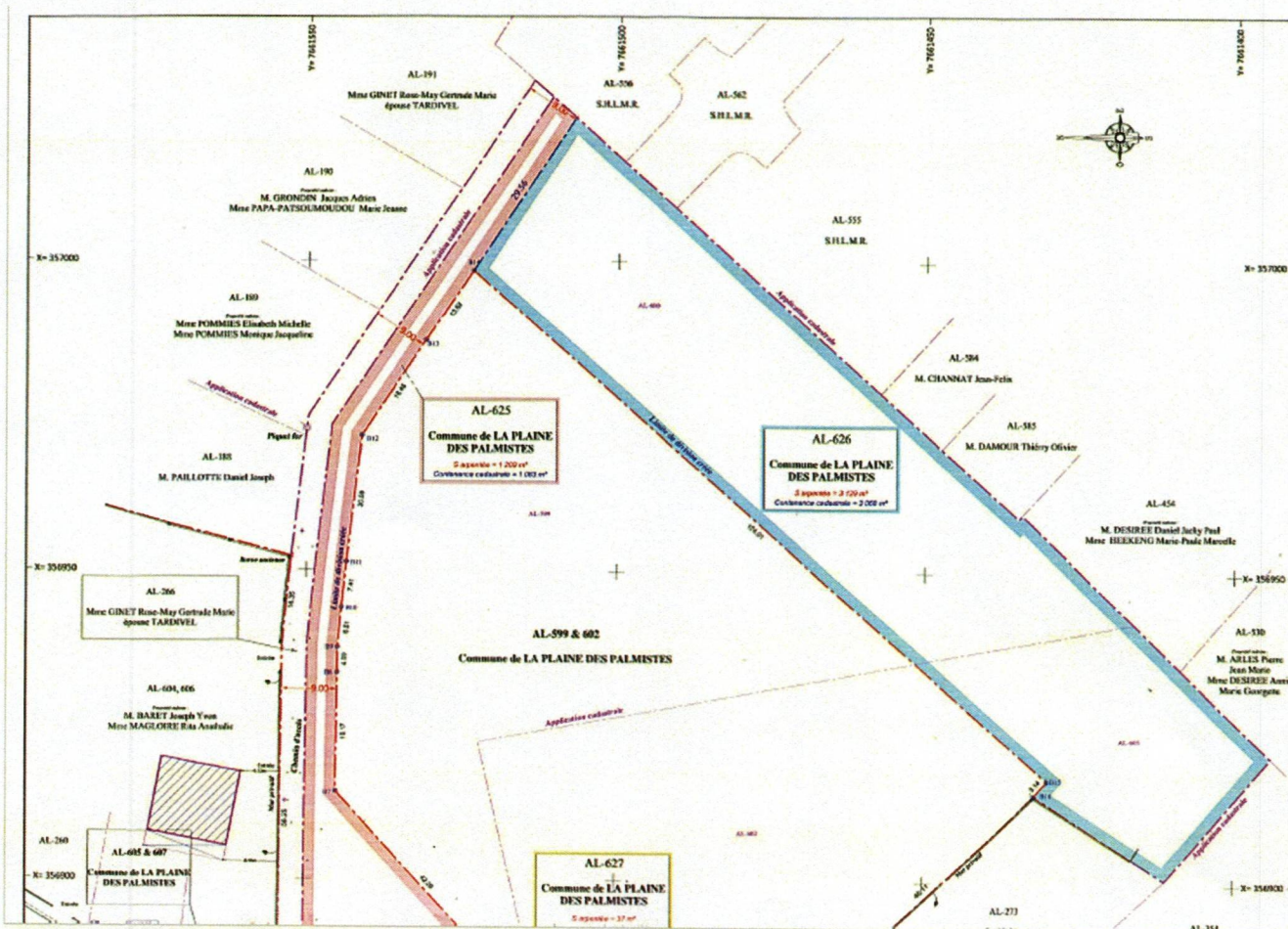
Affaire 08-151025

Mutation foncière - Cession des parcelles AL 603 et AL 626 / Vente au profit de la SCI La Plaine

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles AL 603 et AL 626 situées allée des Trèfles.

Il rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2023, le Conseil municipal a validé la cession des terrains d'une surface totale de 4 193 m² au prix de 315 900 euros. Une promesse de vente a été signée à l'étude de Maître HOW, à Saint-André. Le délai de signature de l'acte définitif ayant été dépassé, l'offre est devenue caduque.

N'ayant aucun intérêt à garder ces parcelles dans son patrimoine et considérant que les recettes générées par les cessions de terrains permettent de financer les projets communaux, les deux lots ont été remis en commercialisation par la commune.



Ainsi, la ville a sollicité l'avis des Domaines en date du 18 septembre 2025.

Le Maire informe l'assemblée que le SCI La Plaine a fait part de sa volonté d'acquérir les parcelles AL 603 et AL 626 par courrier en date du 17 juin 2025 pour un projet d'extension du commerce existant.

Ce projet s'inscrivant dans une volonté partagée de soutenir le développement économique local et de favoriser l'amélioration de l'offre commerciale sur notre territoire, il est proposé au Conseil municipal la cession des parcelles AL 603 et AL 626 aux conditions suivantes :

- 106 857€ pour la parcelle AL 603 d'une contenance de 1 125 m²
- 291 460 € pour la parcelle AL 626 d'une contenance de 3 068 m²
- Vente au comptant pour les deux parcelles

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM08-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

Ces prix de vente s'entendent hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur.

Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

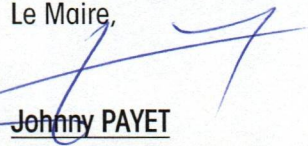
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **4 abstentions** (Frédéric AZOR, Micheline CLAIN, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote et à se signaler au sein du registre des intérêts de la séance,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ABROGE** la délibération du 13 décembre 2023 sous le numéro d'affaire 20-131223,
- **VALIDE** la cession des terrains référencés AL 603, d'une superficie de 1 125 m² au prix de 106 857 € hors frais notariaux, et AL 626 d'une superficie de 3 068 m² au prix de 291 460 € hors frais notariaux, au profit de la SCI LA PLAINE,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

SCI LA PLAINE

Société civile au capital de 10 000 €
Siège social : 9 rue d'Italie CS 40030 – 97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 93 93
SIRET : 817 878 648 00010 – RCS SAINT-PIERRE (Réunion)

COURRIER ARRIVÉ LE :

19 JUIN 2025

COMMUNE DE LA
PALMISTES - SERVICE

Monsieur Le Maire

Mairie de La Plaine des Palmistes
230 rue de la République
97431 La Plaine des palmistes

A la Plaine des Palmistes, le 17/06/2025

Objet : Parcelles de terrain cadastrées section AL numéros 603 et 626.

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de l'existence de terrains disponibles ou potentiellement disponibles dans le patrimoine foncier communal.

Par les présentes, nous souhaitons vous faire part de notre vif intérêt pour les parcelles de terrain appartenant à votre commune : parcelles cadastrées section AL numéros 603 et 626. La SCI LA PLAINE est propriétaire du foncier voisin sur lequel est édifié le Super U de la Plaine des Palmistes et l'objectif de cette acquisition est de conserver ce foncier en réserve pour l'instant.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous communiquer toute information concernant ces terrains et notamment les conditions et procédures d'acquisition (prix, modalités de candidature, calendrier, etc.).

Nous restons à votre disposition pour un entretien afin de vous exposer plus en détail notre projet et nos motivations.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

SCI LA PLAINE
Frédéric Pascal LAM TOW

Frédéric Pascal LAM TOW

✓ Certified by  yosign

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM08-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025